



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 DE L'HÉRAULT

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



EXTRAIT ID : 034-253402044-20260416-D2026_04_05-DE

EXTRAIT
 DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
 DU SIVOM DU PATRIMOINE DE L'ORTHUS

Séance du 16 avril 2026

N°2026-04-05

Date de convocation : 08/04/2026

Séance de l'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe TOURRIER.

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER, Philippe GERBIER, Eric FARGEAS, Simon POPY (S), Cédric VIGNES, Francis VALERI, Anne-Catherine BENEZET, Gilles BERGER, Line CRESPIY, Christophe DUNOM, Gérard PEREZ, Raymonde VALLAT LHERMITTE, Hélène ZOUROUDIS, Elsa LORANG (S), Thierry NOGARET (S), Jean-Luc GERVAIS, Véronique BEL, Caroline MORICONI, Nadege JEANJEAN (S)

Pouvoirs : Soizic CHARLES a donné procuration à Philippe GERBIER ; Patrick MARY a donné procuration à Philippe TOURRIER, Stéphane CATANIA a donné procuration à Anne-Catherine BENEZET

Absents excusés : Evelyne SUCH, Stéphanie TYNEVEZ, Alice FRANCOIS, Philippe ANDRES,

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEREZ

Objet de la délibération : Vote du compte financier unique 2025 et affectation du résultat du budget annexe TVA 32801 SIVOM PATRIMOINE DE L'ORTHUS « MAS DE BAUMES »

Vu le code des collectivités territoriales, Le Conseil Communautaire désigne Monsieur PEREZ Gérard, doyen d'âge, Président de séance.

Monsieur PEREZ Gérard présente le compte financier unique 2025 du budget principal en concordance avec le compte financier unique édité par M. le Trésorier de la SGC Est Hérault et expose l'analyse financière jointe en annexe de la présente délibération.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandatements et encaissements réalisés du 1er janvier au 31 décembre 2025. Monsieur PEREZ Gérard présente une analyse synthétique du compte financier unique 2025 du budget principal du SIVOM du Patrimoine de l'Orthus. Celui-ci représente 8 communes pour un total de 5247 habitants (INSEE 2022).

Budget annexe TVA Fonctionnement

	Inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	82 484.51	75 720.57	81 273.16
Calcul du résultat de clôture 2025			
recettes réalisées	43 086.30		
. + 002 excédent 2024	38 186.66		
total	81 273.16		
. - dépenses réalisées		75 720.57	
résultat de clôture 2025		5 552.59	

Budget annexe TVA Investissement

	Inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	22 870.31	0.00	9 751.00
Calcul du résultat de clôture 2025			
recettes réalisées	6 300.00		
Affectation du résultat 2024	3 451.00		
total	9 751.00		
. - dépenses réalisées		0.00	
résultat de clôture 2025		9 751.00	



En Fonctionnement, le résultat de clôture positif est donc de 5 552.59 €.

En Investissement, le résultat de clôture positif est donc de 1 430.69€.

Monsieur le Président propose de confirmer le report de la totalité de ces résultats aux comptes 002 et 001 du budget 2026, tel que délibéré le 12 mars dernier par anticipation.

Monsieur le Président du Sivom du Patrimoine de l'Orthus s'étant retiré de la séance,

Monsieur PEREZ Gérard, Président de séance soumet au vote de l'assemblée, le compte financier unique édité par M. le Trésorier du SCG Est Hérault en concordance avec le compte financier unique de l'ordonnateur.

Entendu l'exposé de Monsieur PEREZ Gérard le Président de séance et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de 2025 établi par Monsieur le Trésorier de la SGC Est Hérault
- **VOTE** le compte financier unique 2025 du budget principal ainsi présenté ;
- **DECIDE** d'accepter l'affectation de résultat tel que mentionnée ci-dessus.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification ou de sa publication, Acte rendu exécutoir par M. le Président après dépôt en Préfecture et publication ou notification le

DELIBERE A CLARET LE 16 avril 2026

Pour expédition conforme

Le Président,

Philippe TOURRIER

